

Convention relative à la mise en place d'un projet éducatif territorial

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 551-1, R. 551-13 et D. 521-12 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles R. 227-1, R. 227-16 et R. 227-20 ;

Vu le décret n° 2015-996 du 17 août 2015 portant application de l'article 67 de la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République et relatif au fonds de soutien au développement des activités périscolaires ;

- Le maire de la commune de Béligneux, dont le siège se situe à 22 route de la gare 01360 BELIGNEUX
- Le directeur/La directrice des services départementaux de l'éducation nationale de l'Ain, agissant sur délégation du recteur/ de la rectrice d'académie
- Le directeur/La directrice de la caisse d'allocations familiales (CAF) de l'Ain.
- L'association organisateur de l'accueil de loisirs Les Lônes, représentée par son président, dont le siège se situe à 18 rue des écoles 01360 BALAN.

Conviennent ce qui suit :

Article 1^{er} : Objet de la convention

Cette convention a pour objet de déterminer les modalités d'organisation et les objectifs éducatifs des activités périscolaires mises en place dans le cadre d'un projet éducatif territorial pour les enfants scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires de Béligneux dans le prolongement du service public de l'éducation et en complémentarité avec lui.

Article 2 : Partenariats

Le projet éducatif territorial est mis en place avec les partenaires suivants :

- CAF de l'Ain ;
- DSDEN de l'Ain ;
- Ecole maternelle Le Petit Poucet ;
- Ecole élémentaire Le Chat Botté ;
- 3 Plumes : périscolaire, restauration scolaire et conseil municipal des enfants ;
- Association les Lônes ;
- Bibliothèque de Béligneux ;
- Parents d'élèves élus ;
- Le Sou des écoles ;
- La Ludothèque de la Côtière.

Article 3 : Objectifs du projet éducatif territorial

Le maire et ses partenaires conviennent des objectifs suivants :

- Instaurer un climat de bien-être des enfants ;
- Veiller aux réussites de chaque enfant ;
- Améliorer le dialogue avec les familles ;
- Promouvoir l'inclusion et le respect des différences.

Article 4 : Engagements de la collectivité ou de l'établissement public de coopération intercommunal

Le maire et ses partenaires joignent à cette convention le descriptif du projet éducatif territorial.

La collectivité s'engage à mettre en œuvre le projet éducatif territorial ainsi qu'à en faire une évaluation annuelle.

Article 5 : Engagements de l'Etat :

Les services de l'Etat co-contractants de la présente convention s'engagent, au sein des groupes d'appui départementaux (GAD) le cas échéant, à :

- Accompagner la collectivité ou l'établissement public de coopération intercommunal dans la mise en œuvre et l'évaluation de son projet éducatif territorial ;
- Soutenir financièrement la collectivité en lui versant le fonds de soutien au développement des activités périscolaires aux conditions prévues par le décret du 17 août 2015 susvisé (qui réserve le bénéfice du fonds aux collectivités ayant conservé une organisation du temps scolaire comprenant 5 matinées).

Article 6 : Engagements de la CAF :

Les services de la CAF s'engagent, au sein des groupes d'appui départementaux, le cas échéant, à :

- Accompagner le développement d'activités périscolaires de qualité ;
- Assurer le suivi du projet éducatif territorial conjointement avec les services de l'Etat ;
- Verser aux collectivités et établissements publics de coopération intercommunale ayant conservé une organisation du temps scolaire comprenant 5 matinées l'aide spécifique aux rythmes éducatifs qui soutient les activités périscolaires organisées les jours d'école autres que le mercredi dans le cadre d'un accueil de loisirs périscolaire.

Article 7 : Pilotage

La mise en œuvre du projet éducatif territorial relève de la compétence de la commune de Béligeux qui en assure le pilotage.

Elle s'appuie sur un comité de pilotage constitué de :

- Représentant(s) de la collectivité ;
- Représentant(s) des écoles ;
- Représentant(s) de l'accueil de loisirs ;
- Représentant(s) des parents d'élèves ;
- Représentant(s) des associations locales (sport-culture-environnement...).

Le comité de pilotage a pour rôle le suivi de l'élaboration et de l'application du projet. Il se réunit au minimum une fois par semestre.

Article 8 : Mise en œuvre et coordination

La coordination du projet est assurée par le service enfance/jeunesse de la commune de Béligeux : direction.enfance@ville-beligneux.fr / 07 43 15 67 33.

Article 9 : Articulation éventuelle avec d'autres dispositifs et activités

Les activités prévues dans le projet éducatif territorial sont articulées avec celles proposées dans le cadre de la CTG de la 3CM.

Les activités sont articulées avec celles organisées dans le cadre extrascolaire via l'association Les Lônes, située à Balan, qui met en place l'accueil de loisirs durant les mercredis et les vacances scolaires. La commune de Balan dispose également d'un PEDT PM. Le lien entre ces deux dispositifs est réalisé via le partage d'objectifs et la participation à des actions communes.

Article 10 : Evaluation

L'évaluation du projet est assurée par le comité de pilotage chaque année via un tableau récapitulatif de l'ensemble des actions mises en place, en fonction des objectifs fixés, évaluées par l'ensemble des partenaires investis dans ce dispositif.

Les critères d'évaluation sont fixés pour la durée de la convention. Ils peuvent être revus annuellement en fonction des besoins observés lors de l'évaluation annuelle.

Article 11 : Durée de la convention

La présente convention est établie pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} septembre 2025.

Elle est reconduite tacitement pour la même durée que celle mentionnée ci-dessus, sous réserve d'envoi d'un bilan triennal détaillé aux institutions partenaires et des deux derniers comptes-rendus de COPIL PEDT.

A l'issue de la période de validité de la convention, un bilan final du projet éducatif territorial est établi par le comité de pilotage en lien avec les signataires de la convention et transmis aux signataires de la présente convention.

La convention peut être dénoncée soit par accord entre les parties, soit à l'initiative de l'une d'entre elles. Dans ce cas, la dénonciation peut intervenir à tout moment en respectant un

préavis de trois mois. Elle doit être faite par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à chacun des autres co-contractants. Le délai de préavis court à compter de la réception de cette lettre.

La convention peut également faire l'objet d'avenants signés par l'ensemble des parties à la présente convention.

Fait à Béligeux, le

La commune de Béligeux, représentée
par son maire Philippe FERRAND



Le directeur académique des services
de l'éducation nationale,
Directeur des services départementaux
de l'éducation nationale de l'Ain,

Le directeur/La directrice de la caisse
d'allocations familiales (CAF) de l'Ain

L'association Les Lônes, représentée par
son président, Monsieur *Benoit Lambert*

Association Les Lônes
295 Rue Centrale
01360 BALAN

PROJET EDUCATIF TERRITORIAL (PEDT)

Période : septembre 2025 - aout 2028

PEDT avec plan mercredi

PEDT sans plan mercredi

Pilotage du PEDT

Collectivité territoriale ou EPCI porteur du projet : Commune de Béligneux

Élu référent : Aurélie VANNIER, adjointe enfance et jeunesse

Mise en œuvre du PEDT déléguée à une association : non

Références du ou des coordinateur(s) local(aux) :

Nom, Prénom : MEUNIER Claire

Fonction : directrice enfance, jeunesse

Téléphone : 07 43 15 67 33

Adresse électronique : direction.enfance@ville-beligneux.fr

Eléments de diagnostic du PEDT

Territoire concerné

Le diagnostic présenté, ci-après, est réalisé à partir des éléments du diagnostic de la Convention Territoriale Globale réalisé durant le premier semestre 2023.

Dans le cadre de la création du PEDT, le diagnostic a été réalisé de manière concertée en lien avec les partenaires de terrain.

Présentation de la commune de Béligneux

La commune de Béligneux fait partie de la Communauté de Communes de la Côtière à Montluel (3CM). Elle est située à 30 minutes de Lyon et de Bourg en Bresse.

Composée de 3 quartiers principaux (La Valbonne (centre-ville), Chânes village et Béligneux Village), la commune abrite également la Base de Défense de La Valbonne.

Constituée de 3 434 habitants (population 2021 – source Insee), la population se définit selon les caractéristiques suivantes :

POP T0 - Population par grandes tranches d'âges

Âge	2010	%	2015	%	2021	%
Ensemble	2 905	100,0	3 300	100,0	3 434	100,0
0 à 14 ans	699	24,1	858	26,0	897	26,1
15 à 29 ans	606	20,9	592	17,9	570	16,6
30 à 44 ans	679	23,4	754	22,9	772	22,5
45 à 59 ans	547	18,8	553	16,7	584	17,0
60 à 74 ans	264	9,1	347	10,5	397	11,6
75 ans ou plus	110	3,8	195	5,9	215	6,3

Sources : Insee, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations principales, géographie au 01/01/2024.

FAM T3 - Composition des familles

Type de famille	2010	%	2015	%	2021	%
Ensemble	852	100,0	933	100,0	974	100,0
Couples avec enfant(s)	520	61,1	521	55,9	497	51,0
Familles monoparentales	45	5,3	105	11,2	128	13,2
Hommes seuls avec enfant(s)	8	1,0	32	3,5	31	3,2
Femmes seules avec enfant(s)	37	4,4	72	7,8	97	10,0
Couples sans enfant	286	33,6	307	32,9	349	35,8

Sources : Insee, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2024.

FAM T4 - Familles selon le nombre d'enfants âgés de moins de 25 ans

Nombre d'enfants	2010	%	2015	%	2021	%
Ensemble	852	100,0	933	100,0	974	100,0
Aucun enfant	315	36,9	359	38,5	410	42,1
1 enfant	261	30,6	209	22,4	205	21,1
2 enfants	189	22,2	251	26,9	215	22,1
3 enfants	69	8,1	87	9,3	97	10,0
4 enfants ou plus	18	2,2	27	2,9	46	4,7

Sources : Insee, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2024.

Le taux de chômage à Béligeux est inférieur au taux national, à savoir 5,97% contre 7,2% en décembre 2022.

Points forts en matière enfance-jeunesse du territoire (équipements, ressources techniques et humaines, actions...) :

- Interconnaissance des acteurs du territoire ;
- Proximité géographique des structures d'accueil ;
- Volonté politique locale/communale de développer la petite enfance, enfance et jeunesse ;
- Actions déjà engagées ;
- Equipements et infrastructures récents ;
- Mutualisation possible des locaux et du matériel.

Points à améliorer en matière enfance jeunesse sur le territoire (équipements, ressources techniques et humaines, actions...) :

- Accueil jeune à développer à destination des ados (+11 ans) ;
- Manque d'équipements sportifs dû à la fermeture au public du camp militaire qui mettait à disposition ses infrastructures auparavant ;
- Manque d'équipements culturels (musée, cinéma, etc.) ;
- Manque de visibilité sur les ressources présentes sur la commune.

Besoins des enfants du territoire par tranche d'âge et selon leurs particularités :

- Besoin d'ouverture culturelle

Etablissements d'enseignement scolaire concernés (publics et privés sous contrat) :

Établissements	Établissements publics	Établissements privés	Nombre d'élèves
Écoles maternelles	1	0	155
Écoles élémentaires	1	0	254
Écoles primaires	0	0	
Établissements secondaires	0	0	
Total	2	0	409

Effectif d'élèves de moins de 3 ans : 0

Nombre d'enfants en situation de handicap (reconnus par la MDPH) scolarisés :

- Ecole élémentaire : 14 (plus 4 en attente) ;
- Ecole maternelle : 6 (plus 6 en attente).

Nombre d'enfants suivis par le RASED :

- Ecole élémentaire : 29 ;
- Ecole maternelle : 0.

Organisation du temps scolaire : 4 jours

Axes principaux des projets d'école :

Ecole maternelle Le Petit Poucet

Version en date du 16 octobre 2022

1/ Réduire les inégalités (lien périscolaire-école-famille sur l'inclusion des enfants en situation de handicap et prise en compte des enfants à besoins spécifiques).

- Priorité 1 - enrichir le vocabulaire des élèves :
 - Élaboration et mise en place d'une progression avec un corpus sur les années du cycle.
- Priorité 2 - améliorer la prononciation des élèves :
 - Évaluation des apprentissages en direction des parents à l'aide d'un outil de type « Borel Maisonne ».
- Priorité 3 - Améliorer la réflexion et la recherche lors des exercices proposés par l'enseignant :
 - Organiser des temps de décloisonnement autour de la résolution de problèmes pour les GS en période 2 ;
 - Elaborer une progression basée sur la démarche scientifique pour aider les élèves à s'approprier les étapes de la résolution de problème.

2/ Parcours éducatifs (parcours éducatifs de santé, citoyen et artistique & culturel, avec possibilité de lien avec le périscolaire).

- Priorité 1 - permettre à chaque élève d'acquérir un bagage culturel et artistique :
 - Poursuivre l'action « exposition de fin d'année » sur un thème de travail commun à toutes les classes et ainsi créer un lien avec les familles ;
 - S'emparer des dispositifs « EAC » et de celui de « Notre école, faisons-la ensemble » pour promouvoir la culture dans et en dehors de nos murs.
- Priorité 2 - l'éducation à la santé : le sommeil et l'utilisation des écrans :
 - Organiser la semaine sans écrans en partenariat avec les partenaires de l'école : parents d'élèves, sou des écoles, mairie.

3/ Climat scolaire (lutte contre le harcèlement, égalité filles-garçons, harmonisation de l'utilisation de l'espace avec le périscolaire...).

- Priorité 1 - Améliorer le respect de l'autre :
 - Créer et faire vivre une zone de l'amitié avec son banc dans la cour de récréation ;
 - Utiliser les messages clairs pour régler les petits conflits.
- Priorité 2 - Développer les pratiques collectives d'expression et d'écoute :
 - Mettre en place des moments « philos » ;
 - Organiser des présentations interclasses de travaux d'élèves ;
 - Mettre en place une chorale en période 5 chaque année.

4/ Relation avec les partenaires (familles, collectivités, accueil de loisirs, associations culturelles et sportives locales)

- Priorité 1 - Restaurer (post covid) l'implication des parents au sein des classes et de l'école dans la participation à différentes actions :

- Restaurer les temps de jeux de société avec les parents ;
- Proposer aux parents de faire vivre le coin bibliothèque pendant le temps d'accueil du matin ;
- Poursuivre les actions à visée culturelle ou sportive : défi conte, exposition, les « Béignades » (rencontre sportive de fin d'année).
- Priorité 2 - Faciliter la transition des élèves de GS vers le CP :
 - Organiser des échanges autour de la lecture entre GS et CP ;
 - Poursuivre une liaison « découverte du CP » en d'année de GS (visite de l'école, découverte des classes et du matériel, de l'emploi du temps de CP).

Ecole élémentaire Le Chat botté

Version en date du 16 mai 2023

1/ Réduire les inégalités (lien périscolaire-école-famille sur l'inclusion des enfants en situation de handicap et prise en compte des enfants à besoins spécifiques).

- Priorité 1 - Développer les compétences des élèves en résolution de problèmes :
 - Fiche méthodologique commune à tous les niveaux, résoudre des problèmes et catégoriser les typologies de problèmes de façon quotidienne ;
 - A partir du CE2, initiation aux échecs pour développer la logique autrement. Poursuite de l'activité en CM1 et CM2.
- Priorité 2 - Développer les compétences des élèves en calcul mental :
 - Multiplier les situations de calcul et les supports quotidiennement dans chaque classe : jeux, fiches méthodologiques, matériel numérique. Ajustement des variables didactiques : travail individuel, en binômes, collectif, travail chronométré ou pas ;
 - Instaurer un rituel quotidien en calcul mental dans chaque classe (résultats mémorisés, petits problèmes à résoudre avec des calculs dans la tête).
- Priorité 3 - Développer les compétences en lecture orale :
 - Lecture fluence à l'emploi du temps avec des entraînements réguliers et des tests périodiques ;
 - Projets entre classes (lecture d'un petit texte auprès d'une autre classe, mise en voix d'un texte théâtral...).

2/ Parcours éducatifs (parcours éducatifs de santé, citoyen et artistique & culturel, avec possibilité de lien avec le périscolaire).

- Priorité 1 - Développer la culture artistique :
 - Rituel « un jour, une musique », « un jour, une œuvre d'art », ou « un jour, un lieu » dans toutes les classes ;
 - Chorale à l'école ;
 - Projet couture avec une intervenante (la première année).
- Priorité 2 - Vivre la citoyenneté au sein de l'école :
 - Mise en place de programmation d'EMC dans les classes ;
 - Intervention de la communauté de communes sur le tri sélectif dans les classes de CM1. Intervention de la FNE de l'Ain « Gaspido en CM1 » grand jeu pour sensibiliser les élèves à la problématique du manque d'eau et « biodiversité » en CE1 sur la problématique de la disparition de certaines espèces.
- Priorité 3 - EPS et APQ :
 - Ateliers dans le cadre de la « journée du sport » avec la présence des parents ;
 - Tenue d'un cross par niveau (toutes les classes sont concernées) ;

- Récréations aménagées : espaces délimités, matériel (ballons, cordes à sauter...), organisation d'un tournois ponctuellement.
- Priorité 4 - Sensibilisation des élèves à l'éducation à la santé :
 - Intervention de l'association « Enfance et partage » avec pour objectif que chaque enfant comprenne que son corps lui appartient. Dans les classes de CE1 au CM2 ;
 - Séances spécifiques sur les dents, le rôle du sommeil, l'importance d'une alimentation équilibrée.

3/ Climat scolaire (lutte contre le harcèlement, égalité filles-garçons, harmonisation de l'utilisation de l'espace avec le périscolaire...)

- Priorité 1 - Favoriser un bon climat scolaire entre les élèves :
 - Mise en place d'espaces et de temps de parole dans les classes (conseil d'élèves, boîtes à idées, etc.) ;
 - Banc de l'amitié dans la cour.
- Priorité 2 - Stratégie commune entre les enseignants de l'école pour la gestion de conflits :
 - Elaboration et utilisation d'une « fiche réflexion » ;
 - Mise en place des « messages clairs ».

4/ Relation avec les partenaires (familles, collectivités, accueil de loisirs, associations culturelles et sportives locales)

- Priorité 1 - Poursuivre et augmenter les échanges avec les partenaires :
 - Projet avec des résidents de la maison de retraite de Béligeux (lecture de contes, échanges, etc.) ;
 - Conseil Municipal des Enfants ;
 - Intervention de la communauté de communes (tri des déchets), de la FNE (sensibilisation à l'environnement), d' « Enfance et partage », de l'ADAMA (rôle du Maire et des adjoints).
- Priorité 2 - Poursuivre et augmenter la participation des parents à la vie de l'école :
 - Ateliers cuisine ;
 - Manifestations sportives (journée du sport, cross, etc.).

Accueils périscolaires concernés (activités hors école, organisées durant la semaine, y compris les mercredis) :

Périscolaire 3 Plumes

Mode d'inscription aux activités périscolaires :

L'accès au périscolaire se fait de manière dématérialisée via un portail famille. Les familles peuvent inscrire leur enfant à l'année ou au fur et à mesure des besoins, dans la limite de la veille 8h (sauf pour le lundi, les modifications sont possibles jusqu'au vendredi 8h).

Les tarifs sont établis en fonction du quotient familial.

Modalités d'information des familles :

Le périscolaire dispose d'une page sur toutemonannee.com, journal en ligne utilisé également dans le cadre scolaire par les écoles de la commune.

Les familles sont également informées via des envois de mails, le site internet de la commune, les supports de communications communaux (panneaux lumineux, illiwap) et via des affichages dans les locaux.

Organisation du secteur périscolaire :

Nombre de garderies périscolaires non déclarées : 1 Le temps méridien

Nombre d'accueils de loisirs périscolaires déclarés : 1 : Le périscolaire (matin et soir)

Nombre d'enfants du territoire accueillis : 363 enfants (qui représentent 253 familles) dont 9 enfants en situation de handicap.

Liste des activités périscolaires proposées :

Le matin, l'accueil se fait progressivement. Des pôles de jeux libres sont mis en place afin de favoriser un réveil et une entrée dans la collectivité en douceur.

Le midi, pour les maternelles, outre le temps de repas, un temps de sieste est proposé aux plus petits. Pour les plus grands, un temps libre dans la cour ou un temps calme à l'intérieur sont proposés aux enfants.

Pour les élémentaires, des activités sportives sont proposées tous les midis. Une salle de jeux de société et activités calmes avec coin repos est proposée en libre accès.

Le soir, des activités manuelles, sportives, culturelles, d'expression ou scientifiques sont proposées aux enfants. Chacun est libre de choisir son activité parmi le planning d'animations proposées par les animateurs/ATSEM.

Liste des locaux et équipements utilisés pour ces activités périscolaires :

Le périscolaire maternel se déroule au sein de l'école maternelle. Plusieurs espaces sont partagés comme la salle de motricité, le théâtre et la BCD.

Le périscolaire élémentaire se déroule au sein de locaux propres constitués d'une grande salle principale et d'une salle lecture/yoga. Les activités sportives se déroulent dans la salle de musique de l'école, sur le terrain de football de l'école, dans la cour de l'école ou sur le city stade adjacent à l'école.

La salle de jeux de société ouverte le midi est située dans la cour de l'école élémentaire.

Objectifs du projet pédagogique périscolaire (associer deux exemples d'actions à chaque objectif) :

La mise en place du PEDT a été l'occasion pour « 3 Plumes » de mettre à jour ses objectifs pédagogiques en fonction des projets des écoles et du PEDT. Les objectifs suivants sont mis en application à partir de la rentrée de septembre 2025 :

Objectifs éducatifs du PEDT	Objectifs pédagogiques « 3 Plumes »	Exemples d'actions répondant à l'objectif
Instaurer un climat de bien-être des enfants	Impliquer les enfants dans la gestion du périscolaire	<p>Création d'un règlement intérieur par les enfants, adapté à l'âge des enfants</p> <p>Les enfants ont la possibilité de proposer un jeu, une activité, un projet, etc.</p>
	Favoriser l'entraide pour mieux vivre ensemble	Proposition de jeux de coopération, des défis collaboratifs, des projets artistiques de groupes, etc.
	Favoriser l'épanouissement à travers l'imagination et la créativité	<p>Les activités sont proposées selon différents thèmes variés</p> <p>Inventions d'histoires, de jeux, d'activités, etc. à partir des idées des enfants</p>
Veiller aux réussites de chaque enfant	Prendre en compte les spécificités de chaque enfant	<p>Propositions d'activités adaptées aux enfants</p> <p>Proposition d'activités variées : sportives, culturelles, scientifiques, artistiques, etc.</p> <p>Les enfants ont le choix de leur activité, ou de rester en temps libre</p>
	Mettre en lumière les réussites	<p>Affichage des réalisations des enfants afin qu'ils puissent être visibles par tous</p> <p>Possibilité de ramener à la maison les créations réalisées, même si elles ne sont pas abouties.</p>
Améliorer le dialogue avec les familles	Intégrer les familles aux activités du périscolaire	<p>Inscriptions obligatoires pour certaines activités spécifiques, notamment les sorties</p> <p>Possibilité pour les parents de venir faire découvrir leur talent, mener une activité avec les enfants</p> <p>Organisation d'évènements festifs, d'activités parents/enfants</p>
	Intégrer les familles à la gestion des accueils	<p>Invitation des parents d'élèves aux groupes de travail tout au long de l'année concernant les différents projets</p> <p>Invitation aux parents de ne pas rester à la porte du périscolaire</p>
	Utiliser des outils de communication accessibles	Affichages, mails, article via toutemonannee.com

Promouvoir l'inclusion et le respect des différences	Sensibiliser à la diversité	Mise en place d'activités variées permettant de découvrir différentes cultures, langues, traditions, modes de vie, etc.
		Mise en place de projets intergénérationnels.
	Mettre en place un cadre inclusif	Accueil de tous les enfants en adaptant l'accueil, les activités et les ressources proposées. Formation des équipes

Articulation périscolaire/scolaire

Liste des activités périscolaires en lien avec les projets d'établissements scolaires :

- Le Conseil Municipal des Enfants en lien avec l'école élémentaire ;
- L'étude surveillée : la commune de Béligeux rémunère des enseignants de l'école élémentaire volontaires afin d'assurer l'étude surveillée tous les soirs de la semaine. Les devoirs sont ainsi réalisés grâce à une continuité de méthode éducative ;
- Mise en application des mêmes consignes de tri des déchets dans l'ensemble des bâtiments occupés par les enfants ;
- Utilisation du banc de l'amitié dans la cour de l'école élémentaire ;
- Verbalisation et échanges oraux avec les enfants de maternelle afin d'enrichir leur vocabulaire en fonction des thèmes abordés et les aider dans l'amélioration de la prononciation ;
- Passerelle crèche/petite section et grande section/CP : En fin d'année scolaire, les enfants sont invités à découvrir leur future école mais aussi les lieux d'accueil périscolaire qu'ils fréquenteront l'année prochaine en partageant des temps d'animation ;
- Temps d'échanges entre école et périscolaire/temps méridien lors des temps de transition, lors des conseils de maîtres, des conseils d'école et des groupes de travail enfance de la commune ;
- Organisation d'un bal de promo des CM2, en lien avec l'école élémentaire, Les Lônes et le Sou des écoles.
- Carnaval : défilé des enfants de maternelle le matin avec le RPE et la crèche jusqu'à la cour de l'école élémentaire. L'après-midi, ce sont les enfants de l'école élémentaires qui défilent devant les parents puis devant les enfants de l'école maternelle. Les temps périscolaires de cette journée sont également consacrés au carnaval : déguisements, activités à thèmes, etc.
- Cérémonies patriotiques durant lesquelles les enfants de l'école élémentaire viennent chanter sur la place du monument aux morts, ainsi que la participation des enfants du Conseil Municipal des Enfants.

Les Lônes

L'association Les Lônes, située à Balan, organise les temps d'accueil du mercredi (périscolaire) et des vacances scolaires (extrascolaire). L'association est également investie au sein du PEDT avec plan mercredi de la commune de Balan.

L'inscription s'effectue via le portail famille. Il est possible d'inscrire son enfant annuellement, trimestriellement ou mensuellement. Les tarifs sont fixés en fonction du quotient familial du foyer.

Le mercredi l'accueil est possible à la journée uniquement. Durant les vacances scolaires, il est possible d'inscrire son enfant à la journée, à la demi-journée avec ou sans repas. Un forfait à la semaine est également proposé.

Modalités d'information des familles : Les familles ont accès aux informations via le site internet de l'association, le portail famille, les différents affichages au sein des locaux ainsi que les supports de communication de la commune (illiwap, panneaux lumineux, site internet).

Nombre d'accueils de loisirs périscolaires déclarés : 1 (mercredi)

Nombre d'accueils extrascolaires déclarés : 1 (vacances scolaires)

Nombre d'enfants de Bélineux accueillis : 86 dont 0 enfant en situation de handicap.

Liste des activités proposées :

- Activités manuelles
- Activités sportives
- Activités culturelles
- Bibliothèque
- Sortie
- Séjours (durant les vacances scolaires uniquement)

Liste des locaux et équipements utilisés pour ces activités : Utilisation des salles de l'espace associatif et de la salle polyvalente de Balan.

Objectifs du projet pédagogique périscolaire (associer deux exemples d'actions à chaque objectif) :

1/ Favoriser le bien-être, la sécurité physique, affective et morale des enfants : proposition de différentes activités et l'enfant choisi, rituel journaliser avec la météo des humeurs, parrainage des nouveaux arrivants par des enfants plus ancien dans la structure.

2/ Respecter les rythmes et les besoins de l'enfant : proposer des activités adaptées à la tranche d'âge et aux différents temps de la journée, l'enfant a le droit de ne rien faire.

3/ Accompagner l'enfant dans son développement : l'enfant peut proposer des activités (anim'toi), les enfants participent à la vie de la structure (tableau des tâches), permettre aux plus grands d'accompagner les plus petits dans les activités (vis ta vie).

4/ Favoriser le lien parents-enfants : proposer des activités familiales (sorties, festivités, etc.), permettre aux parents de venir partager des temps avec leurs enfants au sein de la structure (jeux de société, goûter, etc.).

Articulation périscolaire/scolaire

Liste des activités périscolaires en lien avec les projets d'établissements scolaires :

- Organisation d'un bal de promo des CM2, en lien avec l'école élémentaire, Les Lônes, le périscolaire 3 Plumes et le Sou des écoles

Associations locales impliquées dans le PEDT (dont association(s) de parents d'élèves) :

Nombre d'associations : 5

Liste des associations concernées :

- Association les Lônes : accueil de loisirs les mercredis et vacances scolaires ;
- Bibliothèque de Béligeux : lieu de lecture, prêt de livres, organisation d'événements autour de la lecture ;
- Parents d'élèves élus : porte-parole et communication à l'ensemble des parents ;
- Le Sou des écoles : organisation d'événements festifs à destination des enfants et des familles ;
- La Ludothèque de la Côtière : Lieu de jeux en famille (12 familles fréquentent la structure, ainsi que le RPE une fois tous les deux mois).

Articulation des activités des associations locales avec l'enseignement scolaire et/ou le périscolaire :

Liste des activités en lien avec les projets d'écoles ou projets des accueils de loisirs :

Bibliothèque :

- Prêt de livres au périscolaire et à la crèche ;
- Des bénévoles viennent à l'école maternelle lire des histoires aux enfants dans le cadre du dispositif Lire et faire lire.

Parents d'élèves élus :

- Participation aux différents groupes de travail et de réflexion du périscolaire (bilan annuel, réflexion autour des tarifs) ;
- Participation aux conseils d'école ;
- Mise en relation entre l'école élémentaire et le régiment médical afin d'organisée une formation secourisme à destination des enfants.

Sou des écoles :

- Aide à l'organisation du bal de promo des CM2 ;
- Opération « J'aime la nature propre » : ramassage des déchets de la commune. Cette action est réalisée grâce à la mobilisation des enfants du Conseil Municipal des Enfants, l'association des chasseurs, l'association Défi Trek et le Sou des écoles ;
- Aide au financement des sorties scolaires ;

- Organisation d'évènements festifs : kermesse, tombola, marche nocturne, boom pour le carnaval, vente de bijoux, de chocolats, de bonbons, etc.
- Participation au cinéma en plein air organisé par la commission jeunes ;
- Participation au petit marché, action mise en place par l'association des anciens combattants.

Ludothèque de la Côteière : Aide à l'organisation de la soirée jeux en famille organisée par le Conseil Municipal Enfants.

Au-delà du PEDT, les partenaires travaillent également en partenariat avec les acteurs de la petite enfance : la crèche Les P'tits Ours'Ain et le Relais Petite Enfance. Les actions suivantes sont mises en place :

- Liaison avec les classes de petite section de l'école maternelle et le périscolaire maternel ;
- Des enfants du périscolaire élémentaire s'y rendent toutes les 2 semaines pour partager des moments de jeux avec les plus petits ;
- Lien intergénérationnel avec l'école élémentaire : lecture d'histoires, de poésies, de chants, etc.

Le lien intergénérationnel est également travaillé auprès de la maison de retraite Les Améthystes, présente sur la commune. Le périscolaire s'y rend une fois par semaine durant un cycle pour partager un goûter et des jeux. Le CME s'y rend plusieurs fois par an pour des activités de collaboration, manuelles, de cuisine, etc. Les résidents de la maison de retraite se rendent, quant à eux, à la crèche les P'tits Ours'Ain, pour des temps de lecture et de chants.

Services municipaux concernés :

Nombre de services : 3

Liste des services concernés :

- Le Service enfance qui organise le périscolaire, la restauration scolaire et le Conseil Municipal des Enfants :
 - o ATSEM qui sont présents auprès des enfants de maternelle durant tous les temps de 7h15 à 18h30 ;
 - o Service scolaire qui reçoit les parents pour les accompagner dans les démarches d'inscription dématérialisées ;
 - o Le Conseil Municipal Enfants qui met en place des projets citoyens sur la commune.
- Services techniques, disponibles afin de fabriquer des meubles et objets à destination des enfants. Ils permettent également de part leur travail quotidien, de rendre un cadre accueillant aux enfants au sein des bâtiments communaux.
- Le Centre Communal d'Action Sociale.

Liste des activités proposées :

- Mise en place des « petites faims, demandes en moins » pour limiter le gaspillage alimentaire ;
- Construction par les services techniques d'un butaï pour le projet kamishibai du périscolaire maternel ;
- Construction par les services techniques d'une roue en bois pour une activité sur les signes astrologiques chinois ;

- Récupération de rondelles de bois et de matériel par les services techniques pour le périscolaire ;
- Financement des spectacles de Noël, mise à disposition du Père Noël, aide financière pour les sorties scolaires et pour les séances de piscine ;
- Opération boîtes à chaussures, organisée par le CCAS, la commission jeunes et le Conseil Municipal des Enfants.

La communauté de communes de la Côte à Montluel (3CM) est également un partenaire sollicité, notamment via son pôle déchet et transition écologique. Des animations sont proposées aux enfants de l'école maternelle, de l'école élémentaire et du Conseil Municipal des Enfants.

Objectifs éducatifs du PEDT partagés entre les partenaires du territoire - 2025-2028

Objectifs	Actions prévues répondant à cet objectif
Objectif 1 : Instaurer un climat de bien-être des enfants	<p>Action 1 : Utilisation de la méthode des messages clairs sur toutes structures d'accueil</p> <p>Action 2 : Utilisation d'un banc de l'amitié dans les cours de récréation</p> <p>Action 3 : Mutualisation du matériel</p>
Objectif 2 : Veiller aux réussites de chaque enfant	<p>Action 1 : Proposer une ouverture culturelle et de loisirs de manière concertée en impliquant les enfants (thème des programmes d'animation).</p> <p>Action 2 : Organisation d'événements, expositions, grande lessive, semaine thématique commune, etc.</p> <p>Action 3 : Création d'un environnement positif et valorisant où chaque effort et progrès sont reconnus et célébrés (remise de médailles, de diplômes, etc.)</p>
Objectif 3 : Améliorer le dialogue avec les familles	<p>Action 1 : Développer les moyens communs pour communiquer avec les parents : toutemonannée.fr .</p> <p>Action 2 : Faire connaître aux parents les différentes structures d'accueil existantes.</p> <p>Action 3 : Organisation de temps festifs : kermesse, soirée jeux, matinée conte musical.</p>
Objectif 4 : Promouvoir l'inclusion et le respect des différences	<p>Action 1 : intégration des enfants du dispositif ULIS dans les projets mis en place et des sorties.</p> <p>Action 2 : Adaptation des activités en fonction des compétences de chaque enfant</p> <p>Action 3 : Partenariat avec l'EHPAD : jeux de société avec le périscolaire, activités de collaboration et activités artistiques avec le CME</p>

Articulation du PEDT avec les éventuels dispositifs existants sur le territoire

La collectivité assure la cohérence éducative du PEDT avec le Contrat territorial global (CTG) de la 3CM. La commune mutualise le poste de chargé de coopération territoriale avec les 5 communes investies dans le dispositif. Le service enfance de la commune participe aux réunions CTG enfance jeunesse. La crèche municipale participe aux réunions CTG petite enfance. Le CCAS participe aux réunions CTG logement.

Partenaires du PEDT

Partenaires institutionnels :

- Education nationale ;
- DSEN-SDJES de l'Ain ;
- CAF de l'Ain.

Partenaires associatifs :

- Association les Lônes ;
- Bibliothèque de Béligneux ;
- Parents d'élèves élus ;
- Le Sou des écoles ;
- La Ludothèque de la Côtière.

Fonctionnement du PEDT

Fonctionnement du Comité de pilotage local du PEDT :

Composition : Le comité de pilotage est composé de représentants de chaque partenaire investi dans ce dispositif, à savoir :

- Pour la commune de Béligneux : le maire ou son représentant et la directrice enfance, jeunesse ;
- Pour l'Education Nationale : les directeurs d'école ;
- Pour la DSDEN-SDJES de l'Ain : la conseillère d'éducation populaire et de jeunesse ;
- Pour la CAF : la chargée de conseil et de développement, territoire Dombes ;
- Pour les associations : le président de l'association ou son représentant.

Modalités de pilotage (réunions du COPIL au moins 2 fois/an) : 2 par an : un au mois de décembre et un au mois de mai/juin.

Commissions éventuelles : Des groupes de travail sont organisées durant l'année afin d'organiser des projets, réfléchir sur une problématique commune, etc.

Eléments prévus dans l'évaluation annuelle du PEDT :

Un bilan des actions est effectué lors de chaque comité de pilotage.

L'évaluation annuelle est centralisée dans un document unique validé en fin d'année scolaire par l'ensemble des participants. Elle s'appuie sur les indicateurs quantitatifs et qualitatifs suivants :

Objectifs	Indicateurs quantitatifs	Indicateurs qualitatifs
Objectif 1 : Instaurer un climat de bien-être des enfants	Nombre de programmes Phare mis en place durant l'année. Taux de participation aux activités du périscolaire, du CME, etc. Nombre d'activités, de projets liés au bien-être, aux émotions, au sport, etc. Nombre d'espaces dédiés au bien-être, à la détente, aux jeux, à l'expression artistique, etc. Nombre de remarques négatives des parents.	Satisfaction des enfants (bilan de fin de séance, témoignages, etc.). Amélioration des attitudes, coopération et gestion des conflits entre les enfants. Capacité des enfants à exprimer leur ressenti verbalement ou par leur attitude.
Objectif 2 : Veiller aux réussites de chaque enfant	Résultats des évaluations de fin de cycle. Nombre d'enfants participants au soutien scolaire et APC. Nombre de participants aux différents défis (sportifs, culturels, de réflexion, etc.).	Observation de la manière dont les enfants abordent les défis. Qualité des interactions entre élèves (encouragements, entraide, empathie, etc.). Réussite de réaliser des productions artistiques. Développement de la confiance en soi des enfants.
Objectif 3 : Améliorer le dialogue avec les familles	Nombre de parents présents aux réunions, groupes de travail, conseils d'école, etc. Nombre de parents impliqués dans des activités proposées. Pourcentage de réponses aux sondages ou questionnaires envoyés aux familles. Nombre de familles utilisant toutemonannee.fr (nombre de visites).	Résultats des enquêtes permettant de connaître la satisfaction des familles. Qualité des échanges entre les parents et les structures d'accueil (écoute mutuelle, respect dans les communications, etc.). Confiance des parents dans les équipes éducatives et d'animation (via les questions des parents).
Objectif 4 : Promouvoir l'inclusion et le respect des différences	Nombre d'actions, de projets, d'activités sur le thème de l'inclusion. Nombre d'actions permettant la découverte et l'enrichissement des enfants. Nombre d'enfants impliqués dans les projets favorisant l'inclusion. Diversité des groupes, des activités.	Qualité des interactions entre les enfants et avec les adultes témoignant d'ouverture d'esprit et de respect. Satisfaction des enfants, sentiment d'appartenance et d'inclusion. Observation de l'évolution dans les comportements (réduction des stéréotypes, des préjugés, etc.).

	Achat de matériel spécifique, ressource (tout en mutualisant les moyens). Nombre d'enfants avec dossier MDPH.	
--	---	--

Durée du PEDT : 3 ans

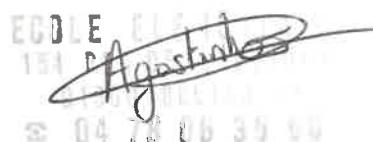
Fait à : Béligneux

Date de la signature : 27 mai 2025

La commune de Béligneux, représentée
par son maire Philippe FERRAND



L'école élémentaire Le Chat Botté,
représentée par son directeur Mickael
AGOSTINHO



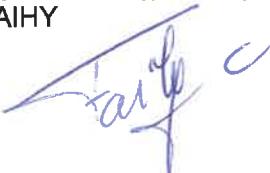
L'école maternelle Le Petit Poucet,
représentée par sa directrice Marie-
Laure MORANDAT



Le Sou des écoles, représenté par sa
présidente Madame MOUTY



La ludothèque de la Côtière,
représentée par sa présidente Carole
FAIHY



Le directeur/La directrice de la caisse
d'allocations familiales (CAF) de l'Ain

L'association Les Lônes, représentée par
son président, Monsieur *Jean-Louis Lambert*

Association Les Lônes
295 Rue Centrale
01360 BALAN

La bibliothèque de Béligneux, représentée
par sa présidente Madame *CLAIR Anne*



Les parents d'élèves élus, représentés par

Ribeiro Gomes Razzine
parent d'élève maternelle
P. Ribeiro gomes